

Communauté de Communes
BUGEA T - SORNAC
AMÉNAGEMENT D'UNE MAISON DE SANTÉ

DCE - CCTP - Lot n° 04 REVÊTEMENT DE SOLS COLLES

Juillet 2013

Pierre Varieras : Architecte d.e.p.f.l. - Le Pont Tabourg - 19200 - Ussel

REVÊTEMENTS DE SOLS MINCES

Etendue des travaux - Réglementations - Normes

I - Etendue des travaux

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- *Pose contre-plaqué
- *Revêtement de sols en linoléum
- *Barre de seuil

II - Documents de référence contractuels

Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques qui lui sont applicables dont notamment les suivants.

DTU

- DTU 53.1 : Revêtements de sol textiles ;
- DTU 53.2 : Revêtements de sol plastiques collés.

Cahier du CSTB

- 1835 : CPT d'exécution des enduits de lissage des sols intérieurs ;
- 1836 : Directives pour le classement P des produits de lissage de sols ;
- 2183 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC ;
- 2193 : CPT de mise en oeuvre des revêtements de sol textiles en dalles plombantes amovibles utilisées dans le bâtiment ;
- 07-58 : Cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.

Règles professionnelles

Règles professionnelles de préparation des supports courants en béton en vue de la pose des revêtements de sols minces (UNM - UNRST - OGB - Janvier 1976).

Au sujet des DTU / CCTG et normes le cas échéant visés ci-dessus, il est ici bien précisé qu'en cas de discordance entre les spécifications, prescriptions et descriptions ci-après du présent document, et celles des DTU / CCTG et normes, l'ordre de préséance sera celui énoncé aux "Clauses communes".

III - Fournitures et matériaux

Matériaux de revêtements de sols

Ces matériaux devront répondre aux caractéristiques définies ci-après au présent document.

Les teintes et décors éventuels devront correspondre à ceux de l'échantillon retenu par le maître d'oeuvre. Dans un même local, les tons devront être uniformes et aucune différence de ton si minime soit-elle, ne sera tolérée.

Pour les matériaux en dalles, les dimensions nominales et les tolérances de calibrage seront celles définies par les normes en vigueur ; à défaut l'appréciation en reviendra au maître d'oeuvre.

Enduits de lissage

Les enduits de lissage seront exclusivement des produits livrés prêts à l'emploi, ceux préparés sur le chantier ne seront pas admis.

Tous les enduits de lissage devront faire l'objet d'un Avis Technique assorti d'un classement P au moins égal à celui du local à revêtir.

Adhésifs

Les adhésifs seront obligatoirement, pour chaque type de revêtement de sol, celui ou l'un de ceux préconisés par le fournisseur du revêtement de sol considéré.

Spécifications et prescriptions techniques

I - Supports

Réception des supports

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports devant recevoir les revêtements de sols.

Pour cette réception, l'entrepreneur du présent lot vérifiera que les supports répondent bien aux exigences des DTU, règles professionnelles, et autres.

Les tolérances devant être respectées seront celles définies en annexe 1 du cahier des clauses techniques du DTU 53.1.

Cette réception sera faite en présence du maître d'oeuvre, de l'entrepreneur ayant réalisé les supports et de l'entrepreneur du présent lot.

Supports non conformes

En cas de supports ou parties de supports non conformes, l'entrepreneur du présent lot fera, par écrit, au maître d'oeuvre ses réserves et observations avec justifications à l'appui.

Il appartiendra alors au maître d'oeuvre de prendre toutes décisions en vue de l'obtention de supports conformes.

Le maître d'oeuvre pourra être amené à prescrire des travaux complémentaires nécessaires.

Selon leur nature, ces travaux complémentaires seront réalisés, soit par le lot ayant exécuté les supports, soit par le présent lot, mais les frais en seront toujours supportés par l'entrepreneur ayant exécuté les supports.

II - Règles de mise en oeuvre

Travaux préparatoires

Avant tout commencement de travaux, le présent lot aura à effectuer un nettoyage parfait du support, pour obtenir une surface débarrassée de tout ce qui pourrait nuire à la bonne adhérence du revêtement de sol.

Le présent lot aura toujours à exécuter avant toute pose de revêtement, une préparation du support par un enduit de lissage dit ragréage.

Le choix du type de produit à employer pour cet enduit de lissage sera du ressort de l'entrepreneur. Ce choix sera fonction de la nature et de l'état du support, de la nature du revêtement de sol prévu, des éventuelles conditions particulières du chantier et du classement UPEC du local considéré.

Pose des revêtements de sols

Les revêtements de sols seront collés en plein sur le support, à simple ou à double encollage selon le type de revêtement de sol mis en oeuvre. La quantité d'adhésif employée sera telle qu'elle assure une adhérence parfaite du revêtement, sans toutefois que par suite de surabondance d'adhésif, celui-ci ne reflue par les joints. En tout état de cause, la mise en oeuvre du revêtement de sol devra être réalisée conformément aux prescriptions de mise en oeuvre de l'agrément CSTB ou à défaut suivant celles du fabricant.

Les couvre-joints au droit des jonctions de sols de natures différentes seront très soigneusement coupés de longueur et ajustés dans la feuillure de l'huissierie ou du bâti. Ils seront obligatoirement disposés exactement dans l'axe de l'épaisseur de la porte.

Ceux en métal seront fixés par vis à tête fraisée, ces vis disposées dans l'axe du couvre-joint à espacement régulier. Les têtes de vis seront toujours en métal de même aspect et traitement que le couvre-joint.

Les tracés et les alignements seront déterminés de manière à permettre une exécution avec un minimum de coupes de dalles. Les coupes inévitables devront toujours se faire en rives de revêtements.

Les alignements devront toujours être symétriques par rapport à l'axe du local.

Dans le cas où il est prévu un calepinage par le maître d'oeuvre, la pose devra toujours le respecter scrupuleusement.

Pour les revêtements à joints soudés, ces soudures seront réalisées d'une manière strictement conforme aux prescriptions du fabricant.

Prescriptions diverses

A toutes les jonctions de sols minces de natures différentes, il sera posé par le présent lot un couvre-joint dans les conditions précisées ci-avant.

Les jonctions de sols minces de même nature, de même teinte ou non, ne recevront pas de couvre-joint, et de ce fait, l'ajustage du joint devra être soigneusement réalisé, et ce joint devra être disposé dans l'axe de l'épaisseur de la porte.

Dans le cas où des revêtements de sols collés seront à poser au droit des joints de dilatation, le présent lot devra les respecter lors de l'exécution des revêtements.

Pour l'exécution de ces joints, l'entrepreneur soumettra au maître d'oeuvre avant le début des travaux, les dispositions qu'il compte prendre pour cette exécution.

Quelle que soit la solution adoptée, les joints devront être étanches aux eaux de lavage.

III - Caractéristiques des revêtements de sols finis

Les revêtements de sols finis devront présenter un aspect net et parfaitement fini, sans aucune tache ni salissure, de couleur et de ton uniformes et réguliers, l'ensemble conforme aux prescriptions du présent CCTP.

En ce qui concerne la planéité, les tolérances admises sont celles précisées par les documents de référence contractuels.

Pour les revêtements de sols en dalles, la tolérance d'alignement admise est l'alignement : une règle de 2 m posée à plat ne devra pas faire apparaître de différence dans l'alignement des joints supérieure à 1 mm.

Toutes les parties de revêtements de sols accusant des défauts tels que décollements, boursoffures, bosses ou flaches supérieurs aux tolérances admises, alignements de joints incorrects, joints ouverts, coupes et ajustages mal réalisés, etc., seront refusées, déposées et refaites par l'entrepreneur à ses frais.

IV - Nettoyage et protection des revêtements finis

Immédiatement après pose, les revêtements de sols seront soigneusement nettoyés à l'aide de produits adéquats par le présent lot, et ce dernier devra en assurer la protection jusqu'à la réception.

Dans certains cas, en fonction des conditions particulières du chantier, le présent lot pourra se trouver amené, et plus particulièrement pour les sols en tapis textile, à assurer une protection absolument efficace, soit par mise en place d'un film plastique collé aux joints par bande adhésive, soit par tout autre moyen efficace.

CHAPITRE II - Description des Travaux

Lot n° 4 : Revêtement de sols collés

~ REVETEMENT DE SOLS COLLES ~

Article n° 2 - Contre plaqué ép : 8 mm

Fourniture et pose de panneaux de contreplaqué, épaisseur 8 mm, fixés sur plancher bois, comprenant :

- coupes,
- Fixation par vissage sur plancher bois
- Réserve pour tapis de sol
- Joint en plâtre entre les jonctions des panneaux en contreplaqués, entre panneaux en contreplaqués et murs.

Et toutes sujétions de l'entreprise.

Localisation : -

Cabinet dentiste + Podologue
Sas
Local de stérilisation
Salle de soin
Stockage matériel
Placard infirmière MSA
Cabinet Infirmière MSA
Armoire Informatique
Médecin
Salle d'attente
Hall
WC Handi
Accueil Mutualisé
Office
ADRES
Local déchet
Formation Etudiants

Article n° 3 - Ragréage

Réalisation d'un ragréage de sol comprenant:

- Nettoyage du support par balyage et aspiration,
- Application d'un primaire d'accrochage de type Iboprim de chez Weber et Broutin ou équivalent ,
- Mise en oeuvre de ragréage de type Nivdur S de chez Weber et Broutin ou équivalent,

Localisation : Voir article contre plaqué

Article n° 4 - Revêtement sol plastique

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la pose d'un revêtement PVC type TARALAY MATIERES COMPACT de chez GERFLOR ou équivalent comprenant :

- Revêtement PVC calandré-présse, non chargé, groupe T d'abrasion en rouleaux de type TARALAY MATIERES COMPACT 33.

- Epaisseur totale : 2.00 mm
- Classement UPEC : U3 P3 E2/3 C2
- Epaisseur couche d'usure : 0.87
- Coupes et fixation au sol

Coloris au choix de l'architecte suivant la gamme du fournisseur

Et toutes sujétions de l'entreprise.

Localisation : Voir article contre plaqué

Article n° 5 - Plinthe en relevés

L'entreprise aura à sa charge la réalisation de plinthe en relevée comprenant :

- Profil de finition clipsé qui couvre le dessus de la plinthe
- Formes d'appui permettant d'effectuer la remontée en plinthe des sols sur le mur
- coupe, chute

Et toute sujétion de l'entreprise.

Coloris au choix de l'architecte suivant la gamme du fournisseur

WC Handi
 Sas
 Placard infirmière MSA
 Salle de soin
 Stockage matériel
 Armoire Informatique
 ADRES
 Cabinet Infirmière MSA
 Formation Etudiants
 Local Déchet
 Salle d'attente
 Accueil Mutualisé
 Office
 Local de stérilisation
 Cabinet dentiste + Podologue
 Médecin
 Hall

Article n° 6 - Tapis de sol 1.00x1.20 m

Tapis de sol DIPLOMATE type 522 RK ouvert et enroulable, conforme à la norme accessibilité de chez EMCO ou équivalent.

Posé dans un décaisser de 25 mm sur fond plan.

Profilés porteurs en aluminium à l'épreuve du gauchissement avec isolation phonique en sous face.

Le revêtement est composé de bandes de reps gros denier, résistantes à l'usure, imputrescibles et absorbantes (bandes interchangeable), avec profilés grattoirs aluminium intercalés pour une meilleure élimination des saletés.

Liaison par câbles en acier zingué enrobés d'une gaine en PVC.

Hauteur du tapis 22 mm et l'écartement des profilés est de 5 mm.

Couleur au choix de l'architecte.

Localisation : Entrée

Article n° 7 - Revêtement PVC sur trappe d'accès dans plancher bois

L'entreprise aura à sa charge la fourniture et la pose d'un revêtement PVC type TARALAY MATIERES COMPACT de chez GERFLOR ou équivalent comprenant :

- Revêtement PVC calandré-présse, non chargé, groupe T d'abrasion en rouleaux de type TARALAY MATIERES COMPACT 33.
- Epaisseur totale : 2.00 mm
- Classement UPEC : U3 P3 E2/3 C2
- Epaisseur couche d'usure : 0.87
- Coupes et fixation au sol

Coloris au choix de l'architecte suivant la gamme du fournisseur

Et toutes sujétions de l'entreprise.

Localisation : -

Salle de soin
WC Handi
Local de stérilisation
Office